

INFORMATIONS IDENTIFICATION - OGID00*Tableau obligatoirement transmis pour la campagne fiscale 2018.*

IDENTIFICATION DU DOSSIER COMPTABLE	
Forme juridique	
Code Activité de la famille comptable	
Code Activité Libre	
IDENTIFICATION DE L'EDITEUR ET DU LOGICIEL COMPTABLE	
Nom de l'éditeur	
Nom du logiciel comptable	
Référence du logiciel comptable (numéros de version et de révision)	
PERIODE	
Date de début exercice N	
Date de fin exercice N	
Date d'arrêté provisoire	
TENUE DE COMPTABILITE	
La comptabilité est tenue au moyen de systèmes informatisés (art L47A1 du LPF) ① OUI ② NON	
MONNAIE	
Monnaie (EUR pour Euros)	
TVA	
Situation au regard de la TVA (1) Recettes exonérées en totalité de TVA (2) Recettes en franchise de TVA en totalité (3) Recettes soumises en totalité à la TVA (4) Recettes soumises partiellement à la TVA Si (4) : coefficient de déduction (en %)	(1), (2), (3) ou (4)
DECLARATION RECTIFICATIVE	
Tableaux fiscaux uniquement ① OUI ② NON	
ADHERENT SANS CONSEIL	
IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE ADHERENTE	
Je soussigné (e),	
Reprise des informations présentes dans le F-IDENTIF transmis avec la déclaration de résultat	
ATTESTATION	
atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur de logiciel.	

DÉCLARATION DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE - OGBIC00

Tableau obligatoirement transmis pour la campagne fiscale 2018.

Je soussigné(e),	
Identification du professionnel de la comptabilité	
Dénomination :	N° SIRET :
Adresse :	
déclare que la comptabilité de	
Identification de l'entreprise adhérente	
Profession de l'adhérent	
Profession :	
adhérent de l'Organisme Agréé	
Identification du centre de gestion / organisme mixte de gestion	
N° Agrément :	
Désignation :	
Adresse :	
est tenue ^① ou surveillée ^② et présentée conformément aux normes professionnelles auxquelles les professionnels de l'expertise comptable sont soumis, et que les déclarations fiscales communiquées à l'administration fiscale et au centre sont le reflet de la comptabilité.	
atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel.	
La présente déclaration est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.	
Le	A : Nom du signataire :

INFORMATIONS GÉNÉRALES - OGBIC01

Tableau obligatoirement transmis pour la campagne fiscale 2018.

Généralités	Réponse				
Nom de la personne à contacter sur ce dossier au sein du cabinet					
Mail du cabinet ou de la personne à contacter au sein du cabinet					
Renseignements divers	Réponses				
L'adresse personnelle de l'adhérent (personne physique) est-elle identique à son adresse professionnelle ? ① OUI - ② NON - ③ non applicable					
Statut du conjoint dans l'entreprise : (personnes morales à plusieurs associés non concernées) ① collaborateur - ② salarié - ③ Associé - ④ ne travaille pas dans l'entreprise - ⑤ sans conjoint					
Si conjoint salarié dans l'entreprise, montant brut de la rémunération (personnes morales à plusieurs associés non concernées)					
Effectif exploitant non salarié (au prorata du temps consacré à l'entreprise)					
Le fonds inscrit à l'actif du bilan a-t-il été créé par l'adhérent ? ① OUI - ② NON					
Y a-t-il d'autres sources de revenus dans le foyer ? ① OUI - ② NON (personnes morales à plusieurs associés non concernées)					
Si le compte de l'exploitant (personne physique) est débiteur à la fin de l'exercice, en présence de frais financiers : y a-t-il eu réintégration des charges financières ? ① OUI - ② NON - ③ non justifié après calcul du solde moyen annuel du compte de l'exploitant - ④ non applicable					
Réduction d'impôt pour frais de tenue de comptabilité applicable : ① appliquée - ② renonciation - ③ non applicable					
Si présence de cotisations loi Madelin : le calcul de la partie déductible a-t-il été fait ? ① OUI et < au plafond - ② NON - ③ OUI et plafonnement					
Si l'adhérent a cessé son activité (réponse attendue uniquement en cas de cessation) ; - Date de la cessation - Motif de la cessation ① vente - ② vente avec départ en retraite- ③ départ en retraite sans reprise- ④ arrêt sans reprise - ⑤ transformation juridique - ⑥ reprise par le conjoint - ⑦ décès					
L'adhérent domicilié en France a-t-il perçu des revenus professionnels NON SALARIES de source étrangère ? ① OUI - ② NON (personnes morales à plusieurs associés non concernées)					
Y a-t-il des véhicules de tourisme inscrits à l'actif du bilan ? ① OUI - ② NON					
Si ①	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">Désignation</td> <td style="width: 50%; text-align: center;">Montant de l'acquisition</td> </tr> </table>	Désignation	Montant de l'acquisition		
Désignation	Montant de l'acquisition				
Autres données chiffrées de l'exercice	Montants				
Apports en compte de l'exploitant (ou en compte courant pour les sociétés)					
Emprunts contractés					
Immobilisations : virement de compte à compte (RSI uniquement)					
Pour les sociétés IR/IS dont les cotisations TNS des associés ne sont pas comptabilisées en charges (déduction sur la déclaration 2042)	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%;">- montant des cotisations TNS obligatoires</td> <td style="width: 50%;"></td> </tr> <tr> <td>- montant des cotisations TNS non obligatoires</td> <td></td> </tr> </table>	- montant des cotisations TNS obligatoires		- montant des cotisations TNS non obligatoires	
- montant des cotisations TNS obligatoires					
- montant des cotisations TNS non obligatoires					
Faits significatifs, particuliers ou exceptionnels ayant une incidence sur l'analyse des comptes ou sur le contrôle de cohérence des comptes (voir exemples dans le Guide d'Utilisation des Tableaux OG BIC)					

RENSEIGNEMENTS FISCAUX ET TRANSFERT DE CHARGES - OGBIC02

Tableau obligatoirement transmis pour la campagne fiscale 2018.

		Néant		
TRANSFERT DE CHARGES, DÉDUCTIONS COMPTABLES, RÉINTÉGRATIONS FISCALES DES CHARGES MIXTES ET DÉDUCTIONS FISCALES dont plus-values exonérées				
Libellés	(racine de compte concerné)	Montant		
		Transfert de charges	Neutralisé comptablement	Réintégré fiscalement
CHARGES MIXTES				
Véhicules (carburant, assurance, entretien...)	*			
Habitation	*			
dont taxe foncière	<i>Cpte : 63512</i>			
Autres dépenses liées à l'habitation	*			
PRÉLEVEMENTS EN NATURE				
Marchandises	<i>Cpte : 607</i>			
Matières premières	<i>Cpte : 601</i>			
Fournitures consommables et charges externes	*			
RÉMUNÉRATIONS				
Salaires	<i>Cpte : 641</i>			
dont indemnités journalières des salariés	*			
Charges sociales sur salaires	<i>Cpte : 645</i>			
Cotisations sociales personnelles de l'exploitant	<i>Cpte : 646</i>			
Rémunération du conjoint	*			
Rémunération de l'exploitant et/ou gérant	<i>Cpte : 644</i>			
Rémunération des associés non gérants	*			
IMPOTS ET TAXES				
CSG non déductible	<i>Cpte : 637</i>			
FRAIS FINANCIERS				
Intérêts sur emprunts à moyen et long terme	<i>Cpte : 6611</i>			
Intérêts sur crédits à court terme	<i>Cptes : 661-6611</i>			
AUTRES				
Amendes	*			
Frais de tenue de compta et d'adhésion à un CGA (<i>réintégration fiscale plafonnée à 915 €</i>)	*			
Amortissements excédentaires des véhicules de tourisme	*			
Divers : (à préciser)	*			
TVA REVERSÉE SUR CHARGES MIXTES				
Déductions fiscales			Montant déduit	
Plus-values				
Article du CGI permettant l'exonération				
- 151 septies				
- 151 septies A				
- 151 septies B				
- 238 quindecis				
- Autres (à préciser)				
Plus-value court terme différée				
Plus-value nette à long terme imposée au taux de 16 %				
Autres déductions fiscales (à préciser)				

CORRECTIONS FIN D'EXERCICE Compte de régularisation fin d'exercice (N)										
4181	- Clients Factures à établir									
4198	+ Avoirs à établir									
4687	- Produits à recevoir									
487	+ Produits constatés d'avance									
Si TVA sur Encaissements										
410 à 4164	- Créances clients									
<hr/>										
4191 - 4196 - 4197	+ Avances clients									
	- Effets escomptés non échus									
	+/-Autres									
<hr/>										
AUTRES CORRECTIONS										
654 - 6714	- Créances irrécouvrables									
<hr/>										
+/- régularisations (N-1) en base (3)										
A	Base HT taxable									
B	Base HT déclarée									
C	Ecart en base (à justifier)									
D	TVA à régulariser									
Soldes des comptes TVA à la clôture		Soldes	Exo	Taux %	Taux %	Taux %	Taux %	Taux %	Taux %	Taux %
4457	TVA collectée									
4455	TVA à décaisser									
44567	Crédit de TVA									
4458 (souvent 44587)	TVA à régulariser									
Commentaires, précisions de toute nature :										
						Régularisation de la TVA collectée de l'exercice portée sur les déclarations de l'exercice suivant			Réponse	
						Date de la déclaration				
						Montant				
						TVA DÉDUCTIBLE				
						Renseignements généraux concernant la TVA			Réponse	
Montant HT des acquisitions d'immobilisations ouvrant droit à TVA récupérable										

(1) Nous vous demandons que l'ordre d'affichage des taux de TVA dans le tableau soit décroissant. Les taux à zéro ne sont pas acceptés.

(2) Cette partie peut contenir les informations suivantes : Productions d'immobilisations, Cessions d'immobilisations, Transferts de charges, etc...

(3) Régularisations positives ou négatives des bases concernant l'exercice précédent.

La **ligne A** fait apparaître le montant HT des opérations taxables à la TVA au titre de l'exercice selon les montants et le mode opératoire détaillés dans les lignes au dessus. Le montant total doit tenir compte des opérations exonérées.

La **ligne B** doit mentionner le total HT des opérations imposables et non imposables issues de la déclaration CA12 (régime simplifié) ou des déclarations CA3 (régime normal).

La **ligne C (A - B)** indique le total des régularisations en base à effectuer sur l'exercice suivant : - Montant négatif si trop déclaré en N. - Montant positif dans le cas contraire.

La **ligne D** correspond à la TVA afférente à l'écart en base calculé en **C**.

La rubrique **Remarques commentaires ou précisions** doit être renseignée dès que la **ligne C** « Ecart en base » ou la **ligne D** « TVA à régulariser » est servie.

PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS - OGBIC05

Entreprises décelées en difficulté	Réponses
Entreprise en difficulté : ① OUI ② NON Si (1), compléter les informations ci-dessous	
Pérennité de l'entreprise, nature des difficultés à préciser : (Exemple : chute de chiffre d'affaires, baisse sensible de la marge, prélèvements supérieurs au résultat, découvert bancaire chronique, autres motifs etc...)	
Existe-t-il un projet de : ① cession d'entreprise - ② transformation en société - ③ transmission - ④ cessation d'activité - ⑤ procédure collective	
Ouverture d'une procédure collective : ① Non - ② conciliation avec accord homologué - ③ sauvegarde - ④ redressement judiciaire - ⑤ liquidation judiciaire	
Analyse patrimoniale : les immeubles d'exploitation sont-ils détenus : ① en pleine propriété - ② dans le patrimoine privé - ③ en location	